



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six et les vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale polyvalente sise 29 Grand Rue à Montfort sur Argens, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Philippe CHUYEN, Anne Line ROCCATI, André FABRE, Stéphanie CROLARD URBACH, Olivier DEBOURREZ, Amélie AGNEL, Jean François COMBLE, Marie Pierre BURLANDO, Michael KREBS, Frédérique MANCHE, Fabrice RENAUD, Christelle BENICOURT, Cédric BERNARD, Marc LIAUTAUD, Danielle CAYOL

Absents excusés :

Madame Amélie AGNEL a été nommée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Installation du conseil municipal
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Election du Maire
4. Détermination du nombre d'adjoints
5. Election des adjoints
6. Création et Installations des Commissions communales et désignation des présidents de commission
7. Fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du CCAS
8. Election des représentants au CCAS

9. Informations diverses.
10. Questions diverses.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

3. ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et procède à leur installation.

Madame Amélie AGNEL est désignée Secrétaire de séance.

Madame Anne Line ROCCATI-CHAMAK préside l'assemblée et demande à ce que l'élection du Maire soit réalisée. Madame ROCCATI-CHAMAK appelle les candidats aux fonctions de Maire à se déclarer.

Madame Stéphanie CROLARD-URBACH et Monsieur Jean-François COMBLE sont désignés assesseurs.

Monsieur Philippe CHUYEN se porte candidat.

Madame ROCCATI-CHAMAK demande à ce que chaque conseiller se déplace à l'isoloir et procède à l'opération de vote.

Chaque membre du conseil municipal ayant voté, Madame ROCCATI-CHAMAK demande aux assesseurs de procéder au dépouillement.

15 enveloppes sont comptées dans l'urne.

1^{er} Tour - Décompte des votes :

- Bulletins nuls : 0.
- Bulletins blancs : 0
- Bulletin pour - Philippe CHUYEN : 15

Madame ROCCATI-CHAMAK au vu du dépouillement proclame Monsieur Philippe CHUYEN élu Maire à l'issue du premier tour à l'unanimité des voix exprimées.

Monsieur CHUYEN prend la parole et remercie les membres du conseil municipal pour son élection.

4. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS.

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints pour cette mandature.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

5. ELECTION DES ADJOINTS.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des adjoints et rappelle qu'il s'agit d'une élection par liste.

Monsieur le Maire demande le dépôt de liste de candidatures.

Madame ROCCATI-CHAMAK se déclare candidate en qualité de tête de liste de la liste ROCCATI-CHAMAK composée comme suit :

- 1^{er} Adjoint : Madame ROCCATI-CHAMAK Anne Line.
- 2^{ème} Adjoint : Monsieur FABRE André.
- 3^{ème} Adjoint : Madame CROLARD-URBACH Stéphanie.
- 4^{ème} Adjoint : Monsieur DEBOURREZ Olivier.

Il n'y a pas d'autre liste qui se déclare candidate.

Monsieur CHUYEN demande à ce que chaque conseiller se déplace à l'isoloir et procède à l'opération de vote.

Chaque membre du conseil municipal ayant voté, Monsieur CHUYEN demande aux assesseurs de procéder au dépouillement.

15 enveloppes sont comptées dans l'urne.

1^{er} Tour - Décompte des votes :

- Bulletins nuls : 0.
- Bulletins blancs : 2.
- Bulletin « Liste ROCCATI-CHAMAK » : 13

Monsieur CHUYEN, au vu du dépouillement, proclame élus : 1^{er} Adjointe Madame ROCCATI-CHAMAK Anne Line, 2^{ème} Adjoint Monsieur FABRE André, 3^{ème} Adjointe Madame CROLARD-URBACH Stéphanie, 4^{ème} Adjoint : Monsieur DEBOURREZ Olivier à l'issue du premier tour, 13 pour et 2 blancs.

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

6. CREATION DE LA COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DESIGNATION DE SON PRESIDENT

Il est proposé de créer la commission Urbanisme et Aménagement à compter du 20 mars 2026 composée des membres suivants :

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| - Anne Line ROCCATI | - Frédérique MANCHE |
| - André FABRE | - Cédric BERNARD |
| - Olivier DEBOURREZ | - Philippe CHUYEN |
| - Jean-François COMBLE | - Marc LIAUTAUD |
| - Marie-Pierre BURLANDO | |

Il est proposé de désigner Madame Anne Line ROCCATI-CHAMAK, 1^{ère} adjointe, Présidente de la commission Urbanisme et Développement économique.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

6.1. CREATION DE LA COMMISSION « TRAVAUX, RESEAUX, VOIRIE, DECHETS » ET DESIGNATION DE SON PRESIDENT

Il est proposé de créer au sein du conseil municipal une commission « Travaux, Réseaux, Voirie, Déchets » à compter du 20 Mars 2026 composée des membres suivants :

- Philippe CHUYEN
- Mickael KREBS
- Fabrice RENAUD
- Amélie AGNEL
- Jean-François COMBLE
- Danielle CAYOL

Il est proposé de désigner Monsieur Philippe CHUYEN, Maire, Président de la commission « Travaux, Réseaux, Voirie, Déchets ».

Vote : Approuvé à l'unanimité.

6.2. CREATION DE LA COMMISSION « CULTURE ET FETES, ASSOCIATIONS ET COMMUNICATION » ET DESIGNATION DE SON PRESIDENT

Il est proposé de créer au sein du conseil municipal une commission « Culture et fêtes, associations et communication » à compter du 20 Mars 2026 composée des membres suivants :

- Olivier DEBOURREZ
- Anne Line ROCCATI
- Stéphanie CROLARD-URBACH
- Cédric BERNARD
- Marc LIAUTAUD
- Mickael KREBS
- Frédérique MANCHE
- Fabrice RENAUD
- Philippe CHUYEN

Il est proposé de désigner Monsieur Olivier DEBOURREZ, 4^{ème} adjoint, Président de la « Culture et fêtes, associations et communication ».

Vote : Approuvé à l'unanimité.

6.3. CREATION DE LA COMMISSION « ECOLE, JEUNESSE ET SPORT » ET DESIGNATION DE SON PRESIDENT

Il est proposé de créer au sein du conseil municipal une commission « Ecole, jeunesse et Sport » à compter du 20 Mars 2026 composée des membres suivants :

- Stéphanie CROLARD-URBACH
- Mickael KREBS
- Christelle BENICOURT
- Danielle CAYOL
- Olivier DEBOURREZ
- Marie-Pierre BURLANDO
- Philippe CHUYEN

Il est proposé de désigner Madame Stéphanie CROLARD-URBACH, 3^{ème} adjointe, Présidente de la commission « Ecole, Jeunesse et Sport ».

Vote : Approuvé à l'unanimité.

6.4. CREATION DE LA COMMISSION « FINANCES » ET DESIGNATION DE SON PRESIDENT

Il est proposé de créer au sein du conseil municipal une commission « Finances » à compter du 20 Mars 2026 composée des membres suivants :

- Jean-François COMBLE
- André FABRE
- Anne Line ROCCATI
- Stéphanie CROLARD-URBACH
- Philippe CHUYEN
- Marc LIAUTAUD
- Danielle CAYOL
- Cédric BERNARD

Il est proposé de désigner Monsieur Jean-François COMBLE, Conseiller municipal, Président de la commission « Finances ».

Vote : Approuvé à l'unanimité.

6.5. CREATION DE LA COMMISSION AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE » ET DESIGNATION DE SON PRESIDENT

Il est proposé de créer au sein du conseil municipal une commission « Agriculture, Environnement et Biodiversité » à compter du 20 Mars 2026 composée des membres suivants :

Il est proposé de désigner Madame AGNEL Amélie, conseillère municipale, Président de la commission « Environnement ».

- Amélie AGNEL
- André FABRE
- Frédérique MANCHE
- Fabrice RENAUD
- Cédric BERNARD
- Philippe CHUYEN

Vote : Approuvé à l'unanimité.

6.6. CREATION DE LA COMMISSION « LOGEMENT, SANTE » ET DESIGNATION DE SON PRESIDENT

Il est proposé de créer au sein du conseil municipal une commission « Logement, Santé » à compter du 20 Mars 2026 composée des membres suivants :

Il est proposé de désigner Madame Marie-Pierre BURLANDO, conseillère municipale, Président de la commission « Logement, Santé ».

- Marie-Pierre BURLANDO
- Anne Line ROCCATI
- Stéphanie CROLARD-URBACH
- Olivier DEBOURREZ
- Philippe CHUYEN
- Christelle BENICOURT
- Jean-François COMBLE

Vote : Approuvé à l'unanimité.

7. FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en application de l'article R. 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est fixé par le Conseil Municipal.

Il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS de Montfort sur Argens à 10 (DIX).

Vote : Approuvé à l'unanimité.

8. ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. sont élus par le Conseil Municipal. Le Maire rappelle qu'il est président de droit du C.C.A.S.

La délibération du Conseil Municipal n° 2026/020 du 20 Mars 2026 a décidé de fixer à 5, le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'administration du C.C.A.S.

Mme Stéphanie CROLARD-URBACH, Mme Marie-Pierre BURLANDO, Mme BENICOURT Christelle, Mr Mickael KREBS et Marc LIAUTAUD à l'unanimité des voix, sont proclamés élus membres du C.C.A.S. Ils ont déclaré accepter leur mandat.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

13. QUESTIONS DIVERSES

NEANT

14. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr LIAUTAUD Marc :

Marc LIAUTAUD : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, Chers Concitoyens, Aujourd'hui, nous portons la voix d'un tiers des électeurs de Montfort, qui avaient choisi un autre projet pour notre village. Nous ne sommes que deux élus sur quinze, mais la démocratie locale ne se limite pas aux chiffres : elle repose sur la diversité des points de vue et l'écoute de tous. Alors soyons clairs : si vos décisions sont bénéfiques pour Montfort, nous les soutiendrons sans réserve. Nous ne sommes pas là pour nous opposer par principe. Mais si une orientation nous semble contraire à l'intérêt du village, nous voterons contre, et nous expliquerons toujours nos positions aux Montfortais. Nous serons une opposition vigilante, mais constructive : une opposition qui questionne, qui propose, qui enrichit le débat démocratique. Et je veux conclure sur une note résolument positive : nous avons tous ici un objectif commun : faire avancer

Montfort. Si nous savons travailler ensemble, dans le respect et l'écoute, alors notre village ne pourra qu'en sortir grandi. Nous sommes prêts à y contribuer pleinement. Je vous remercie ».

Monsieur COMBLE remercie à son tour le Maire sortant pour le travail accompli durant ses mandats, pour la qualité de sa gestion financière, ainsi que les agents territoriaux qui composent son équipe.

Monsieur le Maire « Mesdames et messieurs, chers conseillers chères conseillères. Avant de conclure ce premier conseil municipal de notre mandature, je voudrais saluer à mon tour l'action d'Éric Audibert et ses équipes qui durant 3 mandats se sont dévoués jour et nuit pour son village. Merci Eric.

A nous maintenant ! Et à présent que nous sommes élus et en place, j'appelle de tous mes vœux que nous puissions travailler dans la concorde, le dialogue et l'intelligence collective afin que notre village puisse dessiner sereinement et avec ambition son avenir, qu'il s'adapte aux défis qui s'annoncent, en conciliant notamment le développement et les contraintes environnementales. Mais aussi que notre mandat soit placé sous la proximité et l'écoute de nos concitoyens et concitoyennes afin de créer ce lien de confiance indispensable qui doit relier des élus à leur population, la condition de base pour toute action politique. Enfin que nous ayons toujours en tête cette réalité territoriale plus large dans laquelle Montfort s'inscrit qui est celle de l'agglomération de la Provence verte.


Montfort, j'en suis convaincu, par son potentiel humain, patrimonial, agricole, doit pouvoir devenir une référence en matière de développement durable, d'action pour la jeunesse, de culture, pour que ce village continue d'être solidaire et apaisé, toujours plus innovant, accueillant, un village qui pourrait servir d'exemple pour le territoire, la région, le pays et les générations futures.

Vive la république, Vive le France.

Je vous remercie.

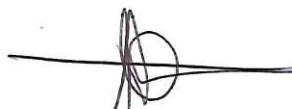
La séance est levée à 19 h 25

Le Maire



Philippe CHUYEN

Le Secrétaire de Séance



Amélie AGNEL

